|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

**Guide INSPE
Tutorat Master 2 MEEF**

**2025-2026**

**GUIDE DU TUTORAT MASTER 2 MEEF**

La formation initiale des futurs enseignants s’inscrit désormais dans le cadre de l’Institut National Supérieur du Professorat et de l’Éducation (INSPE) de l’académie de Nice.

Cet institut est ouvert sur les autres composantes de l’Université Côte d’Azur (UCA) et développe une démarche partenariale avec l’université de Toulon. Il est également ouvert sur le milieu scolaire et associe à son fonctionnement l’ensemble des praticiens de terrain désignés par le Rectorat.

Table des matières

[L’année de formation en alternance 2](#_Toc207269031)

[Le tutorat 3](#_Toc207269032)

[Définition et finalités de l'année 3](#_Toc207269033)

[Charte éthique et assiduité 3](#_Toc207269034)

[Le « stage » et la recherche 4](#_Toc207269035)

[Missions des tuteurs 4](#_Toc207269036)

[Le rôle du tuteur référent 5](#_Toc207269037)

[Le rôle du tuteur établissement 6](#_Toc207269038)

[Travail collaboratif entre les deux tuteurs 7](#_Toc207269039)

[L’initiation à la recherche : le travail attendu et sa présentation 8](#_Toc207269040)

[Procédure d’alerte en cas de difficulté d’un étudiant 8](#_Toc207269041)

[ANNEXES 10](#_Toc207269042)

[Annexe 1 : Tuteurs-référents des différents parcours M2 MEEF 2025-2026 10](#_Toc207269043)

[Annexe 2 : Evaluation du Stage 11](#_Toc207269044)

[Annexe 3 : Modèle de courrier à destination du chef d’établissement 14](#_Toc207269045)

[Annexe 4 : L’autorisation droit à l’image 15](#_Toc207269046)

[Annexe 5 : L'autorisation parentale 17](#_Toc207269047)

[Annexe 6 : Devoir de neutralité des enseignants 22](#_Toc207269048)

[Annexe 7 : Textes régissant les élèves des INSPE 23](#_Toc207269049)

[Annexe 8 : Obligations en lien avec les droits et obligations des fonctionnaires 24](#_Toc207269050)

[Annexe 9 : Charte d’engagement 25](#_Toc207269051)

# L’année de formation en alternance

Pour les étudiants en Master 2 (Alternants et Non Alternants), le parcours de formation proposé est constitué d’une formation universitaire exigeante, intégrant une initiation à la recherche, et d’une formation professionnelle (à tiers-temps) avec la responsabilité ou l’observation/pratique accompagnée d’une ou de plusieurs classes. Le Master MEEF vise à faire acquérir des compétences professionnelles d’un niveau « suffisant » avant la future année de stage (si réussite au concours).

Objectifs pédagogiques :

- la maîtrise de compétences disciplinaires et didactiques d’un niveau suffisant ;

- le développement de gestes et de compétences professionnels ;

- la maîtrise de connaissances dans le domaine des sciences de l’éducation ;

- une attitude critique face à sa propre pratique professionnelle et aux connaissances théoriques en lien avec celle-ci.

Objectifs scientifiques :

- acquérir une méthodologie de la recherche universitaire qui favorise l’articulation de réflexions didactique, pédagogique, disciplinaire et épistémologique permettant des allers retours entre terrain et formation ;

- acquérir une culture scientifique dans un domaine disciplinaire de compétence spécifique ou dans des domaines scientifiques qui peuvent avoir une pertinence pour les questions d’éducation ;

- acquérir des compétences afin d’être capable de présenter une problématique professionnelle en identifiant les ancrages théoriques qui ont permis l’élaboration et la gestion de situations d’enseignement.

La formation des enseignants et des personnels d’éducation du primaire et du secondaire (collèges et lycées) prend en compte le nouveau référentiel "Former l'enseignant du XXIème siècle" (publié au J.O. n°0156 du 07/07/2019).

[**https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000038731861**](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000038731861)

Cette formation mène aux métiers de l’éducation et de la formation et permet également la poursuite d’une formation en recherche au-delà du master.

# Le tutorat

Définition et finalités de l'année

Le stage place l’étudiant(e) alternant (ou non) en situation d'autonomie (et/ou d’observation et de pratiques accompagnées) dans la conduite de classe. La confrontation aux réalités professionnelles est une occasion de mettre à l'épreuve les connaissances de la formation, de développer les premiers gestes et compétences professionnels. L’étudiant doit agir en agent de l'État pour les missions qui lui sont confiées et se conformer au règlement intérieur de l'établissement.

L’étudiant en master MEEF effectue une période de stage filée sur l’année universitaire qui représente en tout une durée de douze semaines.

L’étudiant en master MEEF bénéficie d’un tutorat universitaire assuré par un tuteur référent de l’INSPE et un tuteur de terrain désigné par le Rectorat ou la DSDEN.

## Charte éthique et assiduité

Dans le cadre de la formation des stages d’observation et de pratique accompagnée et de l’alternance organisés conjointement par l’employeur et l’Institut National Supérieur du Professorat et de l’Éducation (INSPÉ), l'étudiant s'engage à respecter strictement les exigences professionnelles propres aux obligations éthiques (neutralité, respect de la laïcité, discrétion professionnelle, tâches confiées, rapport à l’autorité hiérarchique). L’étudiant se doit de prendre connaissance de la charte qui lui a été transmise et la retourner signée au service scolarité de l’Inspé (voir annexe 9 page 25).

**Les étudiants se doivent d’être assidus en formation et dans leur établissement**.

**Toute absence devra être justifiée**, dans les plus brefs délais, par l’envoi d’un justificatif (certificat médical) auprès de **la scolarité de** l’INSPE et auprès du **chef d’établissement.**

## Le « stage » et la recherche

Les étudiants de M2 MEEF 1D, 2D et CPE seront **suivis toute l’année par un binôme de tuteurs** composé d’un tuteur référent et d’un tuteur de terrain, ce dernier étant désigné par l’inspection.

Ce binôme sera en charge :

- du *suivi du stage et de l’accompagnement* du travail de recherche de l’étudiant(e).

Chaque M2 bénéficie d’un dispositif d’accompagnement visant à encourager l’étudiant en mettant en évidence les points positifs de son implication dans la formation et de sa pratique professionnelle, même si positif ne signifie pas entièrement maîtrisé. Les points négatifs doivent être très ciblés, hiérarchisés et accompagnés de pistes de remédiation explicites qu’il s’agisse de gestes ou pratiques professionnels ou encore de renvois à des éléments de formation sur des contenus disciplinaires, didactiques ou transversaux.

Vous trouverez en *annexe,* le cadrage pour la validation du stage dans le cadre du master. La transmission de ces documents complétés est **sous la responsabilité du tuteur universitaire. Les documents devront être adressés sous format électronique aux tuteurs référents de la mention.**

Cette évaluation tient compte de l’évolution du travail de l’étudiant(e). Elle s’appuie sur les avis des deux tuteurs au regard des compétences acquises par l’étudiant/e.

**S’il doit y avoir une visite, il est rappelé qu’avant chaque visite, le tuteur/la tutrice référente prendra soin d’informer le/la chef(fe) d’établissement (ou directeur de l’école) et le tuteur/la tutrice établissement de sa venue par l’intermédiaire d’un courrier ou courriel à l’attention du/de la chef(fe)** d’établissement (ou directeur de l’école) dont une matrice est proposée en *annexe.* Le tuteur/ la tutrice établissement, qui aura été en copie du message, vérifiera que l’information a bien été enregistrée par l’école ou l’établissement.

## **Missions des tuteurs**

Leur mission première est une mission de formation. A ce titre, ils contribuent au suivi et à l’évaluation du parcours de formation de l’étudiant. Pour cela, les tuteurs apportent l'aide nécessaire à l’étudiant pour le bon déroulement du stage. Ils le conseillent dans la conception, l'organisation et la réalisation des séquences. Un travail collaboratif est nécessaire entre les différents acteurs qui contribuent, par des regards croisés, à une meilleure construction des compétences professionnelles du futur enseignant.

### Le rôle du tuteur référent

Le tuteur référent a pour rôle d’aider l’étudiant à donner davantage de sens à la formation professionnelle en alternance qui n’est pas simplement conçue comme une succession de moments théoriques à l’université et de moments pratiques sur le terrain. Ces deux composantes de la formation interagissent l’une avec l’autre et s’alimentent mutuellement.

Il contribue à faciliter l’acquisition de compétences professionnelles en articulant les acquis de la formation universitaire avec ceux de la pratique professionnelle.

Le suivi dans le cadre du tutorat mixte permet d’entrainer l’étudiant à la prise de recul, à la distanciation de manière progressive. Il constitue une opportunité supplémentaire pour apprendre à réfléchir sur les pratiques professionnelles mises en œuvre en situation réelle de travail sur le terrain, et ce de manière individualisée. Le tuteur référent renvoie l’étudiant à des contenus de formation de Master 1 et/ou 2 qu’ils soient disciplinaires, didactiques ou transversaux dans le cadre de dispositifs d’accompagnement à la professionnalisation.

Le tuteur référent (liste non exhaustive) :

* Assure l’accompagnement d’un groupe d’étudiants dans le cadre du plan de formation
* Assure un suivi du groupe en rappelant les objectifs de chaque période de cours.
* Assure un suivi permettant de répondre aux questions individuelles.
* Assure un suivi permettant de réguler les portfolios de compétences (si présents)
* Assure un suivi permettant de détecter les difficultés des professeurs alternants/ étudiants (conception / mise en œuvre / engagement / autres problématiques).
* Encourage l’analyse autoréflexive des étudiants au regard de leurs pratiques.
* Concourt au développement personnel et professionnel des étudiants.
* Organise, si nécessaire, des réunions collectives, des ateliers d’échanges de pratiques.
* Assure le suivi des professeurs alternants / étudiants dans le cadre de l’alternance.
* Favorise le lien tripartite entre le professeur étudiant (prise de contact, échanges réguliers), son tuteur de terrain et l’INSPE.
* Met en œuvre des dispositifs de remédiation et de valorisation.
* Sollicite le responsable pédagogique et la direction adjointe pour utiliser, si nécessaire, des dispositifs complémentaires (visite ou autres).

### Le rôle du tuteur établissement

L’étudiant est accompagné dans son établissement par un professeur tuteur désigné par les corps d’inspection. Ce dernier lui assure un rôle de conseil et de formation en articulation avec les enseignements du Master. Le tuteur a pour rôle, entre autres, d’accueillir l’étudiant dans sa classe et d’observer sa pratique d’enseignement. Il l’accompagne tant que nécessaire dans la préparation des séances tout en lui laissant la responsabilité de la conception et de la mise en œuvre.

Le rôle du tuteur en établissement est de proposer à l’étudiant les meilleures conditions possibles d’intervention, d’apporter des informations sur l’établissement d’accueil (projets pédagogiques, projets d’établissement, etc.) et d’accompagner l’étudiant dans la conception de son enseignement et l’organisation de ses interventions.

Le tuteur intervient si nécessaire sur les questions relatives à la conduite de la classe et à la gestion de différentes situations, notamment pour prévenir et régler les conflits, les attitudes discriminatoires ou les situations de violence. Il apporte son expérience professionnelle à l’étudiant ainsi qu’une réflexion la plus exhaustive possible sur les compétences professionnelles attendues pour un futur enseignant.

Le tuteur :

* accueille, aide à l'intégration, écoute et se rend disponible ;
* aide, sans se substituer ;
* montre, analyse de manière concertée, suggère (pluralité des solutions), donne des exemples, des pistes, en évitant de modéliser ;
* prend en compte le contexte et individualise l'approche par une posture empathique et une prise en compte des conditions d'exercice (profil de l'établissement), du statut de l’étudiant et de la situation singulière de l'intéressé (âge, parcours...).

#### Programmer un travail collaboratif avec l’étudiant, en synergie avec les acteurs de la formation universitaire

En amont, le tuteur-établissement participe à la préparation conjointe, à la présentation et à la création des documents de la séquence, des outils d'évaluation...

En aval, il procède au débriefing, suscite confrontations et échanges, contribuant à l'explicitation des démarches, encourageant le passage du ponctuel au général. Il invite de la sorte à une posture réflexive, à la construction de l'autonomie professionnelle.

Il adapte de façon constante l'accompagnement aux temps de la construction professionnelle : celui-ci sera plus important au début de la période de stage et s'allègera pour permettre progressivement une plus grande autonomie de l’étudiant. L'accompagnement offert change donc d'intensité et de forme, au fil du temps.

#### Inscrire son action en relation avec d'autres acteurs et espaces

Le tuteur collabore ainsi, autant que de besoin avec :

* le chef d'établissement ou le directeur d’école (notamment pour la prise en compte de la dimension «vie scolaire») ;
* les inspecteurs ;
* les formateurs universitaires ;
* les autres tuteurs, dans le cadre de la formation continue des tuteurs, au sein de temps de rencontres et de régulation pilotés par les acteurs institutionnels. Il s'agit alors de veiller à l'affirmation d'une culture et de pratiques partagées ;
* les autres enseignants de l’établissement.
* …

### Travail collaboratif entre les deux tuteurs

**Les regards croisés sont importants dans la construction professionnelle des étudiants. Il est donc fondamental que les référents et l’étudiant communiquent (rencontres, rendez-vous téléphoniques, messagerie électronique…) pour une bonne circulation des informations entre les trois acteurs et une complémentarité efficace**.

Il s’agit d’expliciter les contenus de formation à l’université et d’établir des liens avec l’expérience de classe et le travail au sein de la communauté éducative.

Le **tutorat mixte** permet d’aider l’étudiant à formaliser un projet d’étude et de recherche en lien avec une préoccupation professionnelle. En fonction de ce projet, les tuteurs se répartissent les modalités d’accompagnement de l’étudiant en regard de leurs compétences respectives.

## L’initiation à la recherche : le travail attendu et sa présentation

Le travail demandé s’inscrit dans le cadre de l’initiation à la recherche prévue par la réforme de la formation des enseignants. Cette initiation doit permettre au futur enseignant ayant suivi la formation au sein de l’INSPE de :

* découvrir quelques éléments actuels de la recherche didactique dans sa/ses discipline(s) d’enseignement ou le domaine de l’éducation et de la formation en lien avec sa classe ;
* être initié, en la pratiquant, à la recherche scientifique ;
* construire des liens entre sa pratique professionnelle et la recherche propre à son domaine professionnel ;
* développer les compétences professionnelles permettant l’examen critique de ses pratiques et l’innovation.

L’initiation à la recherche a été amorcée en M1 S2 et, en 1D, les groupes de TP sont constitués en M2 de façon à permettre la poursuite de l’étude de la problématique. Pour des raisons circonstancielles, il est toutefois permis à l’étudiant de changer de sujet de recherche (niveau de classe, type d’établissement, public, …). L’accompagnement des étudiants pour la conception et la réalisation de leur travail de recherche est organisé de la façon suivante :

* **un encadrement individuel** réalisé par un tuteur universitaire (et, le cas échéant, par le tuteur établissement) ;
* **un encadrement collectif** apporté par un enseignant intervenant dans le Master.

Il s’agit, en M2, de développer la partie empirique du mémoire et de faire une analyse détaillée de ses résultats, dans la perspective du cadre théorique posé en M1. L’évaluation se fait sur la base du suivi des TP (première note) et des éléments probants (mise en place de l’étude empirique à travers des séances, une séquences d’enseignement, des questionnaires ou entretiens éventuels, grilles d’observation, …) communiqué aux encadrants durant ce suivi, et qui servent de base à la présentation du travail et de ses résultats (seconde note) sous la forme d’un poster (format A0 ou équivalent numérique) devant le jury, constitué du/des encadrants du groupe TP et devant les autres étudiants du groupe. Le poster comportera une partie introductive relative au cadre théorique avec quelques éléments bibliographiques, et sera axé sur l’étude empirique exposant la méthode mise en œuvre et la discussion des résultats à la lumière des éléments théoriques (bilan).

## Procédure d’alerte en cas de difficulté d’un étudiant

Dès les premiers jours de l’année, le tuteur établissement est attentif aux obstacles que peut rencontrer l’étudiant et il l’aide à diagnostiquer puis analyser les causes éventuelles d’une difficulté rencontrée et définir avec lui les points sur lesquels doit porter l’effort. Lorsque la régulation interne semble inefficace et elle l’est parfois sans que ce soit l’accompagnement de proximité qui fasse défaut, il est nécessaire de faire appel à d’autres sources d’accompagnement externes. Il faut considérer cette démarche comme faisant partie intégrante de la formation : cette procédure mène à des compléments de formation mieux ajustés.

Quelques indicateurs qui peuvent alerter sur les difficultés d’un étudiant :

* la sécurité des élèves n’est pas effective et/ou il y a une incompréhension de sa nécessité ;
* une posture d’agent de l’état défaillante qui perdure ;
* des problèmes de gestion de classe qui ne se règlent pas ;
* une inconsistance des contenus avec une grande distance entre le prévisionnel et le réalisé en classe ;
* une conduite d’évitement ne permettant pas l’échange professionnel (difficulté pour le tuteur à être accueilli dans la classe de l’étudiant ; refus de l’étudiant de visiter des classes de collègues ; repli sur soi ; argumentaire de fuite…)

Le rôle du tuteur est bien de procéder à un relevé des difficultés rencontrées qui ne se résorbent pas malgré toute l’aide et les conseils fournis. Il est important de ne pas laisser l’étudiant s’enfermer dans l’une ou l’autre de ses difficultés. Le signalement précoce d’une telle situation en permet une prise en charge rapide et souvent efficace.

Dans le cas d’un étudiant MEEF 1D, les destinataires de l’alerte sont **le chef d’établissement, le responsable pédagogique de l’INSPE (06 ou 83,** dont vous trouverez les coordonnées en annexe)et **l’IENA***.* Le responsable pédagogique alertera le directeur adjoint formation. L’inspecteur informera les services de la DSDEN pour suite à donner.

Dans le cas d’un étudiant MEEF 2D ou CPE, les destinataires de l’alerte sont **le chef d’établissement, le responsable de parcours MEEF de l’INSPE** (dont vous trouverez les coordonnées en annexe) et **l’inspecteur de la discipline***.* Le responsable de parcours alertera le directeur adjoint formation. L’inspecteur de la discipline informera les services du Rectorat pour suite à donner.

## ANNEXES

# Annexe 1 : Tuteurs-référents des différents parcours M2 MEEF 2025-2026

|  |  |
| --- | --- |
| **MENTION 1er DEGRE** | **Adresses mails** |
| **M2 FAD** | UCA | Hélène LABBE |  |  | Helene.LABBE@univ-cotedazur.fr |
| **1D 06 groupe 1** | UCA | Stephane VIAL |  |  | Stephane.VIAL@univ-cotedazur.fr |
| **1D 06 groupe 2** | UCA | Robert MONER  |  |  | Robert.MONER@univ-cotedazur.fr |
| **1D 83 La Seyne gr. 1** | UCA | Henri HUMBERT  |  |  | Henri.HUMBERT@univ-cotedazur.fr |
| **1D 83 La Seyne gr. 2** | UCA | Henri HUMBERT |  |  | Henri.HUMBERT@univ-cotedazur.fr |
| **1D 83 Draguignan** | UCA | Cécile BARBACHOUX |  |  | Cecile.BARBACHOUX@univ-cotedazur.fr |
|  |  |  |  |   |  |
| **MENTION 2 : SECOND DEGRE** | **Adresses mails** |
| **ANGLAIS** | UCA | Emma BRILLARD |  |  | Emma.BRILLARD@univ-cotedazur.fr |
| UTLN | Maryam THIRRIARD  |  |  | Maryam.THIRRIARD@univ-tln.fr |
| **EPS** |  |  |  |  |  |
| UCA | Said AROUI |  |  | Said.AROUI@univ-cotedazur.fr |
| **ESPAGNOL** | UCA | Christine DI BENEDETTO |  |  | Christine.DI-BENEDETTO@univ-cotedazur.fr |
| UTLN | Vanessa SAINT-MARTIN |  |  | vanessa.saint-martin@univ-tln.fr |
| **HISTOIRE-GEO** | UCA | Julien OBERLIN |  |  | Julien.OBERLIN@univ-cotedazur.fr |
| **LETTRES** | UCA | Hélène LABBE / Marie-France CLERC |  |  | Helene.LABBE@univ-cotedazur.fr / Marie-France.CLERC@univ-cotedazur.fr |
| UTLN | Christilla RICHARDEAU |  |  | Christilla.Richardeau@ac-nice.fr |
| **MATHS** | UCAUTLN | Alain PATRITI |  |  | Alain.PATRITI@univ-cotedazur.fr |
| Fabien HERBAUT |  |  | Fabien.HERBAUT@univ-cotedazur.fr |
| **EDUCATION MUSICALE** | UCA | Franck SANA |  |  | Franck.SANA@univ-cotedazur.fr |
| **PHYSIQUE-CHIMIE** | UCA | Philippe APLINCOURT |  |  | Philippe.APLINCOURT@univ-cotedazur.fr |
| Guillaume HUILLARD | Guillaume.HUILLARD@univ-cotedazur.fr |
| Didier ORLANDI | Didier.ORLANDI@univ-cotedazur.fr |
| **SES** | UCA | Grégoire KRACHT |  |  | Gregoire.KRACHT@univ-cotedazur.fr |
| **SVT** | UCA | Fabrice JOUFFRAY |  |  | Fabrice.JOUFFRAY@univ-cotedazur.fr |
| **MENTION 3 : ENCADREMENT EDUCATIF** | **Adresses mails** |
| **Conseiller Principal d'Education (CPE)** | UCA | Pierre GOLDSTEIN |  |  | Pierre.GOLDSTEIN@univ-cotedazur.fr |

# Annexe 2 : Evaluation du Stage

**Validation du stage en M2**

**Etudiants/Alternants**

*Document à rendre* ***avant le 29 mai 2026*****aux tuteurs référents de la mention (cf. la liste des** Tuteurs-référents des différents parcours M2 MEEF 2025-2026)

|  |  |
| --- | --- |
| **Discipline/ Parcours** |  |
| **Nom patronymique** |  | **Prénom** |  |
| **Nom d’usage** |  |
| **Tuteur référent de l’INSPE** |  |
| **Tuteur terrain Education Nationale** |  |

**POSITIONNEMENT**

Selon les domaines de compétences, l’appréciation se fera en collaboration avec le tuteur terrain.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Domaine de compétences** | **Positionnement Acquis / Non acquis** | **Commentaires**  |
| **D1 : Agir en agent de la République et de façon éthique et responsable (C1, C2, C6)** | A | NA |  |
| **D2 : Etre acteur de la communauté éducative (C10, C11, C12, C13)** | A | NA |  |
| **D3 : Etre porteur de savoirs et construire les situations d’enseignement apprentissage (C7, C8, C9, P1, P2, P3)** | A | NA |  |
| **D4 : Mettre en œuvre son enseignement (P3, P4)** | A | NA |  |
| **D5 : Evaluer les acquisitions des élèves et prendre en compte la diversité (C3, C4, C5, P5,)** | A | NA |  |
| **D6 : Réflexion et développement professionnel (C14)** | A | NA |  |

|  |
| --- |
| **APPRECIATION SUR LE STAGE (acquis/non acquis)** |
| **APPRECIATION :**  |  |
| **AVIS GENERAL :** |  |

**Date et signature de la tutrice ou du tuteur référent :**

**Evaluation du stage**

Au sein de la maquette de formation du Master MEEF, le stage et son évaluation sont obligatoires.

**I- Evaluation des étudiants**

Dans le cadre du tutorat mixte, cette appréciation sera attribuée par le tuteur référent en collaboration avec le tuteur de terrain qui « concourent ensemble à l'appréciation des étudiants ».

L’appréciation sera attribuée à l’étudiant au plus tard **fin-mai**. Elle devra ensuite être communiquée par le tuteur référent au service de scolarité dont relève l’étudiant.

Cette appréciation est la traduction **des efforts accomplis tout au long de l’année** et du **niveau atteint par l’étudiant à la fin de l’année**. Cette dernière est établie conjointement par les deux tuteurs.

**II – Positionnement du statut : acquis/non acquis**

Cette appréciation est établie en deux temps, de la façon suivante :

**Etape n°1** : positionnement de l’étudiant sur chacun des 6 domaines de compétences par les tuteurs.

Pour chaque domaine de compétence, les critères qualitatifs sont acquis ou non acquis :

**Etape n°2** : les positionnements déterminent une appréciation globale établie à partir de la grille suivante :

* **A partir de 3 domaines de compétences acquis**, le stage est Acquis.

*Nota bene* : une appréciation doit être rédigée pour faciliter le développement des compétences non acquises.

**FICHE EVALUATION – PRESENTATION DU POSTER**

**MASTER 2 MEEF – Année Universitaire 2025/2026**

*Document à rendre impérativement le jour de la soutenance aux tuteurs référents de la mention.*

**Etudiant M2**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom patronymique  |  | Prénom |  |
| Nom d’usage |  |

* MENTION 1D MENTION 2D (Parcours) MENTION EE (Parcours)

**Présentation du poster**

Date de la présentation :

Heure :

Salle :

**Evaluation**

Note de la qualité du poster partie écrite (sur 20)

Note de la présentation du poster partie orale (sur 20)

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**NOTE GLOBALE (sur 20) :**

# Annexe 3 : Modèle de courrier à destination du chef d’établissement

 Nice, le ..…/…… /….

**Objet**: Visite-formative d’un étudiant dans le cadre du tutorat mixte - Master MEEF 2ème année.

Madame, Monsieur, Le La chef d’établissement du collège, lycée, ……….

J’ai l’honneur de vous informer que j’effectuerai une visite-formative dans la classe de :

Monsieur Madame nom du stagiaire

Professeur(e) étudiant en parcours dans votre établissement.

Cette visite se déroulera le :

Date de … à …..

**et sera suivie d’un entretien d’une heure.**

La **présence du tuteur « établissement » est indispensable** lors de la séance réalisée par le étudiant et lors de l’entretien, c’est la raison pour laquelle la date de cette visite a fait l’objet d’un accord préalable de sa part.

Mes Salutations respectueuses,

Nom du formateur………

INSPE de l’Académie de Nice

# Annexe 4 : L’autorisation droit à l’image

**ATION D’ENREGISTREMENT DE L’IMAGE**

|  |
| --- |
| **AUTORISATION D’ENREGISTREMENT DE L’IMAGE** |

**AUTORISATION D’ENREGISTREMENT DE L’IMAG**

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires de la personne concernée dans le cadre du projet détaillé ci-dessous.

Je soussigné(e),

**Prénom :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Nom :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Date de naissance : \_\_**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Adresse :**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Etablissement scolaire** : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Tél :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Courriel :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

déclare expressément accepter que mon image soit captée et enregistrée par

* INSPE de l’académie de Nice, Université Côte d’Azur

à l’occasion du projet suivant :

**Titre :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Durée prévue : \_**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Lieu de la réalisation du projet :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Date : \_**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

dans lequel des prises de vues photographiques et/ou vidéos de ma personne ont été effectuées.

En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l’image et aux droits de la personnalité, j’autorise INSPE de l’académie de Nice, Université Côte d’Azur à fixer, reproduire et communiquer au public les prises de vue photographiques et/ou vidéos de ma personne, effectuées dans le cadre du projet.

J’autorise également INSPE de l’académie de Nice, Université Côte d’Azur à reproduire mon image pour les exploitations non commerciales suivantes :

* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

INSPE de l’académie de Nice, Université Côte d’Azur s’interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et vidéos susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l’intégrité de ma personne.

Autorisation de la personne concernée :

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la publication de votre image dans le cadre du projet désigné dans la présente autorisation et pour les modes d’exploitation désignés au sein de la présente autorisation.

Cette autorisation est soumise au droit français et tout litige relatif à son exécution, son interprétation ou sa résiliation sera soumis aux Tribunaux français compétents.

Conformément aux dispositions légales et règlementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016), vous disposez des droits suivants : droit d’accès, de rectification, d’opposition, de suppression des données collectées dans le cadre de la présente autorisation.

Ces droits peuvent être exercés en INSPE de l’académie de Nice, Université Côte d’Azur :

* par email à *dpo@univ-cotedazur.fr* ;
* ou par courrier (avec preuve de votre pièce d’identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante : Inspe de Nice (direction), Avenue George V, 06000 Nice

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits personnels. Je reconnais expressément n’être lié(e) par aucun contrat exclusif pour l’utilisation de mon image, voire de mon nom.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et donne mon accord pour la fixation et l’utilisation de mon image dans le cadre exclusif du projet exposé ci-avant :

 OUI NON

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ ; le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ , en deux (2) exemplaires

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

***L’Intervenant*** *(nom/qualités)*

# Annexe 5 : L'autorisation parentale

|  |
| --- |
| **AUTORISATION PARENTALE DANS LE CADRE DE LA COLLECTE DE DONNÉES PERSONNELLES D’UNE PERSONNE MINEURE** |

|  |
| --- |
| La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l’enregistrement, la captation, l’exploitation et l’utilisation de l’image des élèves (photographie, captations de la voix et vidéo) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués aux élèves et leurs responsables légaux. |

*Vu le Code civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l’homme (article 12), la Convention européennes des droits de l’homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l’Union Européenne (article 7).*

*Vu le règlement général européen N° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2016 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés.*

**[à remplir par l’étudiant-alternant en début d’année universitaire de Master 2 MEEF]**

ECUE(s) de la formation concernée(s) :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Compétences concernées :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Établissement scolaire (ou structure éducative) dans lequel se déroule le stage** : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Tél. :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ **Code postal / Commune** :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Année universitaire :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ **Classe(s) de :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |
| --- |
| **1 – Finalités envisagées** |

Merci de préciser l’objectif principal de la recherche :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*Merci de préciser ce qui est attendu de la part des participants (élèves, enseignants, personnel, etc.) au projet de recherche :*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |
| --- |
| **2 – Désignation du projet (recherche, analyse de pratique, numérique, etc.)** |

**Titre du projet :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Préciser le lieu de la collecte de données :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Préciser la durée de la collecte de données :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Les informations recueillies font l’objet d’une captation : audio / vidéo / photo (***rayer la/les mention(s) inutile(s)***)

Si les informations sont recueillies via un smartphone, merci de préciser les mesures mises en place pour assurer leur sécurisation et éviter toute diffusion sur un réseau social numérique ou des *clouds* et plateformes non autorisées :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Si le projet inclut des recueils complémentaires, merci de les préciser ci-dessous (carnet de bord, traces d’activités, questionnaires, etc.) :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

La présente autorisation est consentie à titre gratuit. Le producteur de l’œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l’enregistrement exercera l’intégralité des droits d’exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L’œuvre/l’enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l’autorisation s’interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

*\* Le cas échéant*

|  |
| --- |
| **3 - Modes d’exploitation envisagées** |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Autorisation\*** | **Support** | **Conservation** | **Etendue de la diffusion** |
|  OUI NON | Pour un usage dans le cadre de la formation | Du 1er septembre de l’année N au 30 septembre de l’année N+1 | Nom de l’encadrant du projet de recherche : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
|  OUI NON | En ligne | Du 1er septembre de l’année N au 30 septembre de l’année N+1 | Site avec accés réservé (Apps Edu uniquement).Précisez les applications : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
|  OUI NON | Support de stockage amovible | Du 1er septembre de l’année N au 30 septembre de l’année N+1 | Précisez les destinataires du support : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  |
|  OUI NON | Projection collective | Du 1er septembre de l’année N au 30 septembre de l’année N+1 | Usages institutionnels à vocation éducative, de formation ou de recherche (soutenances, …) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

\* Cocher les cases,

|  |
| --- |
| **4 - Consentement éclairé de l’élève** |

On a pu répondre à toutes mes questions sur le projet, j’accepte de plein gré de participer à ce projet de recherche et je suis d’accord pour que l’on enregistre, pour ce projet, mon image ma voix.

Nom prénom de l’élève : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature :

|  |
| --- |
| Cas des élèves en maternelle : L’enfant a été informé(e) de manière adaptée à son âge des prises d’images éventuelles. Sa participation est respectée à tout moment et il/elle pourra à tout moment refuser d’être enregistré(e), même si le présent formulaire a été signé. |

|  |
| --- |
| **5 – Autorisation parentale** |

Je (Nous) soussigné(e)(s) : [Nom – Prénom] \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Demeurant : [adresse] \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Et [Nom – Prénom] \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Demeurant : [adresse à préciser si différente] \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Agissant en qualité de de représentant(s) légal(aux) de [Nom et prénom de l’étudiant] \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n’est lié par aucun contrat exclusif pour l’utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom.

On nous a expliqué :

 L’objectif du projet

 que notre enfant peut s’arrêter à tout moment et que nul ne pourra lui en tenir rigueur

 que toutes les informations recueillies seront anonymes

 que le nom de notre enfant ne figurera pas sur l’enregistrement et ni les documents (publications, diaporamas, etc.)

Nous :

 Autorisons la captation de l’image / de la voix de l’enfant et l’utilisation qui en sera faite par son école / établissement scolaire.

 N’autorisons pas la captation de l’image / de la voix de l’enfant.

Merci d’écrire lisiblement le mot **« REFUS »** : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_; le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature (s) :

|  |
| --- |
| **6 – Pour exercer vos droits**  |

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l’objet d’un traitement par *Le Président de l’Université Côte d’Azur, déclaration au registre du Délégué à la Protection des Données n°……………………………………..* afin de répondre à une mission d’intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l’année universitaire relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ainsi que votre enfant ne sont transmises qu’aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d’un droit d’accès aux données vous concernant, d’un droit de rectification, d’un droit d’opposition et d’un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d’un droit à l’effacement concernant l’image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l’adresse suivante: *dpo@univ-cotedazur.fr* Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur [www.cnil.fr](file:///C%3A/HomeDirectories/ekerdelh/SG_RGPD/ACADEMIES/DROIT%20IMAGE/www.cnil.fr) ou par voie postale à l’adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07.

**Fait en autant d’originaux que nécessaire (représentants légaux, organisateur projet et établissement scolaire).**

# Annexe 6 : Devoir de neutralité des enseignants

CADRE JURIDIQUE

- Loi du 30 octobre 1886 portant sur l’organisation de l’enseignement primaire dite loi Goblet- Article L. 121-2 du Code général de la fonction publique

- Article L. 141-5 du Code de l’éducation : « Dans les établissements du premier degré publics, l’enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque »

- Arrêté du 16 juillet 2021 fixant le cahier des charges relatif au continuum de formation obligatoire des personnels enseignants et d’éducation concernant la laïcité et les valeurs de la République

- Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l’éducation

- Conseil d’État, 3 mai 1950, Demoiselle J., n° 98.284

- Circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique

- Circulaire n° 2013-144 du 6 septembre 2013 relative à la Charte de la laïcité à l’École

- La laïcité dans l’enseignement supérieur : guide de la Conférence des présidents d’université (CPU, 2015)

**Les enseignants, comme tous les agents publics, sont soumis au** **principe de neutralité dans l’établissement scolaire et doivent** **exercer leurs fonctions dans le respect du principe de laïcité.**

« Le principe de laïcité de l’enseignement public, lequel est un élément de la laïcité de l’État et de la neutralité de l’ensemble des services publics, impose que l’enseignement soit dispensé dans le respect, d’une part, de cette neutralité par les programmes et par les enseignants et, d’autre part, de la liberté de conscience des élèves. » (CE, 18 octobre 2000, association Promouvoir n° 213303)

**En d’autres termes, les enseignants doivent adopter un** **comportement guidé uniquement par l’intérêt du service et non** **par des convictions religieuses ou politiques (CE, 8 décembre 1948,** **n° 91.406). Rappelons que le principe de laïcité fait obstacle à** **ce que [les agents du service public de l’enseignement] disposent, dans le cadre du service public, du droit de manifester leurs** **croyances religieuses " notamment en portant un signe destiné** **à marquer leur appartenance à une religion, cette manifestation** **constituant un manquement à leurs obligations professionnelles** **(avis du CE du 3 mai 2000, Marteaux, n° 217017).**

À cet égard, la Cour européenne des droits de l’homme (CEDH) a estimé, à propos d’une enseignante en Suisse, qu’il est difficile de concilier le port du foulard islamique avec le message de tolérance, de respect d’autrui et surtout d’égalité et de non-discrimination que dans une démocratie tout enseignant doit transmettre à ses élèves "

(CEDH, 15 février 2001, Dahlab c. Suisse, affaire n° 42393/98).

# Annexe 7 : Textes régissant les élèves des INSPE

(extrait du Vademecum de La Laïcité à l’école, p.112) :

LES ÉLÈVES DES INSTITUTS NATIONAUX SUPÉRIEURS DU PROFESSORAT ET DE L’ÉDUCATION "INSPÉ"

Pendant leur cursus de master, les élèves des INSPÉ ont la qualité d’usagers d’un établissement d’enseignement supérieur. Toutefois, lorsqu’ils effectuent un stage au sein d’un établissement scolaire public ou d’un service public (autres administrations d’État, collectivités territoriales), ils sont pleinement soumis au respect du principe de laïcité et à l’obligation de neutralité ; ils ne peuvent, dans ces circonstances, arborer de signes d’appartenance politique, philosophique ou religieuse. Lorsque les élèves des INSPÉ, à l’issue du master, sont reçus aux concours de la fonction publique, ils acquièrent la qualité de fonctionnaires stagiaires de l’État. À ce titre, ils sont soumis au respect du principe de laïcité et à l’obligation de neutralité pendant toutes les périodes de formation inscrites à leur emploi du temps et durant les stages au sein d’établissements scolaires ou de toute administration publique.

*En première année, les élèves des INSPÉ ont la qualité d’usagers d'un établissement d'enseignement supérieur. Toutefois, lorsqu’ils effectuent un stage au sein d’un établissement scolaire public ou d’un service public (autres administrations d’État, collectivités territoriales), ils sont pleinement soumis au respect du principe de laïcité et à l’obligation de neutralité ; ils ne peuvent, dans ces circonstances, arborer de signes d’appartenance politique, philosophique ou religieuse.*

*Lorsque les élèves des INSPÉ sont reçus aux concours de la fonction publique, ils acquièrent la qualité de fonctionnaires stagiaires de l’État. À ce titre, ils sont soumis au respect du principe de laïcité et à l’obligation de neutralité pendant toutes les périodes de formation inscrites à leur emploi du temps et durant les stages au sein d’établissements scolaires ou de toute administration publique."*

# Annexe 8 : Obligations en lien avec les droits et obligations des fonctionnaires

**Obligation de discrétion professionnelle**

[Article L. 121-7 du CGFP](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044427901/2023-01-10)

*« L'agent public doit faire preuve de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.*

*En dehors des cas expressément prévus par les dispositions en vigueur, notamment en matière de liberté d'accès aux documents administratifs, il ne peut être délié de cette obligation que par décision expresse de l'autorité dont il dépend. »*

**Obligation d'effectuer les tâches confiées**

[Article L. 121-9 du CGFP](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044427897/2023-01-10)

« *L'agent public, quel que soit son rang dans la hiérarchie, est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Il n'est dégagé d'aucune des responsabilités qui lui incombent par la responsabilité propre de ses subordonnés.* »

**Obligation d'obéissance hiérarchique**

[Article L. 121-10 du CGFP](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044427895/2023-01-10)

« *L'agent public doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public.* » Le refus d'obéissance équivaut à une faute professionnelle.

La subordination hiérarchique impose également de se soumettre au contrôle hiérarchique de l'autorité supérieure compétente et de faire preuve de loyauté dans l'exercice de ses fonctions. Le devoir d'obéissance impose enfin à l’agent public de respecter les lois et règlements de toute nature.

**Obligation de neutralité**

[Article L. 121-2 du CGFP](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044427911)

« Dans l'exercice de ses fonctions, l'agent public est tenu à l'obligation de neutralité. Il exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité. À ce titre, il s'abstient notamment de manifester ses opinions religieuses. Il est formé à ce principe. L'agent public traite de façon égale toutes les personnes et respecte leur liberté de conscience et leur dignité. »

# Annexe 9 : Charte d’engagement

 **Engagement de l’élève de l’INSPE**

Je soussigné·e Madame/Monsieur (prénom)……………..………………(nom)…………………..…………., élève de l’Institut National Supérieur du Professorat et de l’Éducation (INSPÉ), certifie avoir pris connaissance de mes obligations (neutralité, respect de la laïcité, discrétion professionnelle, tâches confiées, obéissance hiérarchique) dans le cadre de ma formation, des textes encadrant les élèves des INSPÉ, ainsi que des exigences propres aux stages d’observation et de pratiques accompagnées prévus dans le cadre de la formation.

Je m’engage à respecter strictement ces obligations dans tous les établissements scolaires dans lesquels j’effectue mes stages.

En cas de difficulté ou de doute, je m’engage à me référer au responsable de formation ou au responsable des Relations Internationales si j’effectue mon stage à l’étranger.

Tout manquement à ces obligations sera communiqué au Président du jury d’examens qui délibérant en connaissance de cause avec l’ensemble des membres du jury pourra proposer la non validation du stage.

Signature:

Madame/Monsieur (Nom, Prénom)

Date et mention "Lu et approuvé"